



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le **30 JUIN 2020**
ID : 039-283900017-20200626-C2020_26-AR

Membres en exercice : 16
Présents : 13
Procurations : 0
Nombre de votants : 13
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26/05/2020

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2020**

Délibération n° C 2020- 26

Budget Supplémentaire de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Marie-Christine DALLOZ ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Jean-Charles GROSDIDIER, Claude PILLOUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur L'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-04 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-42 du 11 décembre 2019 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-03 du 28 janvier 2020 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-16 du 12 mars 2020 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-17 du 12 mars 2020 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-20 du 12 mars 2020 relative au Budget Primitif de l'exercice 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 23 juin 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2019 ont été repris de façon anticipée dans le Budget Primitif 2020 voté le 12 mars 2020 :

- 398 038,84 € au compte 002 en recette de fonctionnement,
- 1 684 178,11 € au compte 001 en recette d'investissement.

Les restes à réaliser 2019, soit 2 438 896 € engagés en dépenses et 1 017 000 € en recettes, ont été repris en investissement dès le Budget Primitif 2020.

Le présent budget supplémentaire a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires et de prévoir des dépenses et des recettes nouvelles non connues lors de l'élaboration du Budget Primitif.

I) Section de Fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP 2020	BS 2020	Variation BP/BS 2020
011	Charges à caractère général	2 843 332 €	2 985 381 €	22 500 €	0,75%
012	Charges de personnel	12 125 956 €	12 545 944 €		
65	Autres charges de gestion courante	139 211 €	101 055 €		
66	Charges financières	133 507 €	126 595 €		
67	Charges exceptionnelles		2 000 €		
022	Dépenses imprévues		40 000 €	20 000 €	50,00%
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		15 242 006 €	15 800 975 €	42 500 €	0,27%
042	Opérations d'ordre	3 032 740 €	3 117 929 €		
dont	Dotations aux amortissements	3 016 566 €	3 117 929 €		
023	Virement à la section d'investissement				
TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 274 747 €	18 918 904 €	42 500 €	0,22%

○ **011 Charges à caractère général : + 22 500 €**

➤ 60632 Fournitures de petit équipement : + 4 500 €

Réajustement des crédits pour l'acquisition de matériel de formation (fluides pour appareil à fumée, pièces pour mannequins ...)

➤ 6068 Fournitures diverses : + 1 500 €

Crédits supplémentaires pour le remplacement des détecteurs de gaz et des pilotes d'allumage du caisson gaz.

➤ 6226 Honoraires : + 15 156 €

Réajustement de crédits des honoraires d'avocats nécessaire dans la gestion de nos contentieux.

➤ 627 Services bancaires et assimilés : + 1 344 €

Réajustement des crédits pour les frais de commission d'engagement du prêt lié à l'opération CIS LONS-LE-SAUNIER / POLE LOGISTIQUE à MONTMOROT.

○ **022 Dépenses imprévues : + 20 000 €**

Reconstitution des crédits des dépenses imprévues à hauteur de 40 000 €. Ces crédits ont été transférés en mai par certificat administratif pour abonder le chapitre 011 à l'article 60668 (autres produits pharmaceutiques) à hauteur de 10 000 € et 6068 (autres matières et fournitures) à hauteur de 10 000 €, suite à l'acquisition de masques et autres produits de protection contre le COVID 19.

2. Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé 2019	BP 2020	BS 2020	Variation BP/BS 2020
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	772 100 €	952 100 €		
74	Contributions et participations	16 761 258 €	16 784 111 €	42 500 €	0,25%
75	Autres produits de gestion courante	4 166 €	3 000 €		
77	Produits exceptionnels	54 436 €	60 000 €		
78	Reprises sur amortissements et provisions				
013	Atténuation de charges	27 570 €	33 000		
Total recettes réelles		17 619 530 €	17 832 211 €	42 500 €	0,24%
042	Opérations d'ordre (neutralisation)	439 961 €	688 655 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté		398 039 €		
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 059 491 €	18 918 904 €	42 500 €	0,22%

○ **74 Contributions et participations : + 42 500 €**

➤ 748 Autres participations : + 42 500 €

Augmentation des crédits à l'article 748 :

- appui SMUR exceptionnel durant la période COVID19 à hauteur de 38 350 €,
- participation de 4 150 € pour la réalisation de tests COVID19 par le SSSM dans certains EHPAD.

Ces crédits seront sollicités auprès de l'ARS.

II) Section d'Investissement

Pour le moment, aucune inscription au budget supplémentaire n'est nécessaire pour l'année 2020, en dépenses et en recettes d'investissement.

RECAPITULATIF

BS 2020	RECETTES	DEPENSES
SECTION FONCTIONNEMENT	42 500 €	42 500 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €
TOTAL	42 500 €	42 500 €

L'exercice 2020 est au milieu du gué. La situation sera réexaminée dans le cadre de la DM2 après confirmations nécessaires de nouvelles recettes et dépenses prévisibles.

Des décisions importantes nationales (décret sur l'indemnité de feu des SPP de 19 à 25%) et locales (subventionnement du futur système d'alerte NEXSIS, nouvelle convention pluriannuelle avec le Département) devront être prises sur la fin d'exercice et dès le BP 2021 pour assurer l'avenir du SDIS du Jura.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020.

DECISION N° C 2020-26 DU 26 JUIN 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2020.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 30 JUIN 2020
Affiché le 30 JUIN 2020
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT